

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2010 A SAINT-SAUVEUR DE MONTAGUT
Compte-rendu

Présents votants : ALONZO Estelle, AUREL Jean-Claude, BALAYN Jean-Daniel, BAZIN Yves, BERTHIAUD Jeanine, BERTOLI Pascale, BEYRON Jean-Louis, BORDIGONI Eliane, BORRAS Patrick, BROUSSE Gérard, CLAIR Denis, DURAND Elisabeth, JOURDAN Alain, JUGE Olivier, LAVIS Robert, LOUIS Annie, MALET TORRES Nathalie, MOUNIER Jean-François, PICHERAL Didier, PIZETTE Jean-Claude, ROUCAUTE Roland, SALLIER Alain, SERRE Laetitia, THOMAS Annie, VALETTE Gilbert, VIDIL Jean-Louis.

Présents : ROUSSELLE Véronique, VALETTE Jean-Paul. LEVENT Olivier, MAIRE Béatrice, MONNIER Bruno

Excusés : ALLAIN Dominique, MARTEL Fabrice, RIOUFOL Magaly, ROSE Christian

Secrétaire de séance : BEYRON Jean-Louis

Annie LOUIS souhaite la bienvenue à Véronique ROUSSELLE, nouvelle Conseillère régionale qui a souhaité se présenter aux Conseillers communautaires, pour une meilleure connaissance mutuelle.

Véronique ROUSSELLE présente son attachement au territoire et son parcours professionnel. En complément de son mandat de Conseillère municipale à Saint-Sauveur de Montagut, elle a donc rejoint le Conseil régional, en tant qu'élue d'Europe Ecologie. La tâche est considérable de par les nombreuses délégations reçues. La priorité affichée est son investissement en tant que « rapporteur du CDRA Valdac ». Elle est également Vice-présidente au PNR des Monts d'Ardèche.

Annie LOUIS souligne l'intérêt pour la Communauté de communes d'avoir une interlocutrice du territoire, capable d'améliorer les liens avec les procédures régionales, type CDRA Valdac.

1. Choix du maître d'œuvre pour la création d'une école de musique au Moulinon

Annie LOUIS rappelle que suite à la décision du Conseil de lancer un avis d'appel à la concurrence pour la recherche d'un maître d'œuvre (tranche ferme : avant-projet et tranche conditionnelle : phase travaux), une annonce a été passée. 4 réponses ont été reçues : cabinet 3A, cabinet CUCHE, cabinet ARIES et cabinet Bernard NAUDOT.

Les critères de sélection étaient les suivants : Prix (sur 5), délais d'exécution (sur 3), méthodologie de travail (sur 2) et références en création d'espace d'enseignement musical (sur 1).

Annie LOUIS présente l'analyse réalisée par le groupe de travail composé d'Yves BAZIN, Gilbert VALETTE, Roland ROUCAUTE et elle-même. Le cabinet CUCHE obtient la meilleure note : 9,5.

➔ Le Conseil valide le choix du cabinet CUCHE (Privas) pour la réalisation de l'école de musique au Moulinon.

2. Valorisation de l'ancienne voie ferrée départementale (CFD)

Annie LOUIS rappelle que le groupe de travail « CFD » composé d'une douzaine d'élus travaille actuellement sur différents volets du projet de valorisation de la voie.

Alain SALLIER, Vice-président au tourisme fait un compte-rendu des avancées du groupe de travail, en précisant que ce n'est pas un dossier facile et que les problèmes à traiter se multiplient avec l'avancée du travail. Il ne s'agit pas d'un chantier de construction neuve et le manque d'entretien des dernières années ne facilite pas la tâche.

Premièrement : la signalétique. Comme validé au Conseil de février, un groupement de commande a été constitué par la Communauté de communes pour regrouper les autres collectivités concernées (de la Voulte à la Communauté de communes Haut-Vivarais). La convention de groupement, le cahier des charges et le cahier de consultation ont été rédigés et proposés à l'ensemble des partenaires. Dès réception de l'ensemble des délibérations, le marché pour la recherche d'un bureau d'études pour définir un nom, un visuel et un type de signalétique pourra être lancé.

En parallèle des demandes de subventions auprès de la Région et du Département ont été faites. Alain SALLIER craint que l'aide du Département soit revue à la baisse.

Laetitia SERRE dit qu'elle sera vigilante à propos de ce dossier.

En termes de travaux, la priorité soulignée à plusieurs reprises est la remise en état des systèmes d'évacuation des eaux de la voie. Le premier travail a consisté à confier à une équipe d'insertion Tremplin, le débouchage et remodelage des fossés maçonnés et ouvrages hydrauliques. Ainsi, une grande partie a pu être découverte et sera réutilisée. Ce travail n'est pour autant pas terminé, car il semble indispensable de rejoindre ces pierres découvertes, au risque que ces ouvrages soient démolis pendant la prochaine phase de travaux. Une solution est à trouver rapidement. En complément, un travail mécanique doit être réalisé pour remodeler les fossés sur l'ensemble du linéaire.

Pour les sols : il a fallu faire le constat que malheureusement un nouveau revêtement ne serait pas fait avant cet été. Ceci s'explique par de nombreux facteurs. Il a été envisagé de faire réaliser des revêtements « test » pour cet été, mais cette idée a été abandonnée car le choix du revêtement dépendra maintenant beaucoup du budget laissé disponible après la réalisation des autres phases de valorisation. Aussi, le groupe de travail ne propose pas de travaux provisoires pour cet été.

➔ Après discussion et suite à une question de Jean-Daniel BALAYN, le Conseil décide d'améliorer à minima l'état des sols pour cet été, en rebouchant les trous les plus importants.

Le dernier point important, souvent discuté en groupe de travail est la hiérarchisation des accès. Le principe proposé par le groupe de travail est une solution mixte entre le scénario « tous véhicules interdits » (tronçons non accessibles) et le scénario « du laisser faire » (aucune restriction).

Aussi, la réglementation « zone de rencontre » (au code de la route depuis 2009) est envisagée pour permettre ainsi une réglementation homogène, permettant le partage de la voie tout en donnant priorité aux piétons et cyclistes et en fixant obligatoirement la vitesse à 20 km/h.

En complément, l'installation de « points fixes » (avec passage possible pour les secours) a été étudié sur 4 lieux, permettant de casser le trafic de transit, laissant passer les non-motorisés et préservant toujours l'accès à toutes les parcelles. Des concertations locales avec les riverains les plus concernés, qui devront pour certains modifier leurs habitudes de parcours (demi-tours nécessaires, etc.), seront organisées avant toute installation.

Enfin, les traversées de routes départementales ont été étudiées avec les services du Département. Néanmoins aucune solution n'a été trouvée pour la traversée des Ollières, où une partie de la voie a été cédée à des privés. Ce secteur fera l'objet d'une signalisation particulière.

Suite à une interrogation de Didier PICHERAL sur les retombées économiques escomptées, Alain SALLIER rappelle que l'étude, menée avec plusieurs collectivités servira de base au travail de promotion.

Jean-Claude PIZETTE rappelle que 3 projets d'animation de la voie ont été vu en commission tourisme / culture :

- * *ligne 134*, organisé par le syndicat d'initiative de Chalencon
- * ce qui part de chez moi, par l'association du même nom (Dunière)
- * éloge de la paresse, par Philippe Duval (St-Vincent de Durfort)

A ce jour, le projet *Ligne 134* est le plus avancé et prévoit des conférences sur l'histoire du chemin de fer, des expositions de modèles réduits de trains, des dégustations, des balades découverte et d'interprétation du paysage, une création théâtrale avec des comédiens amateurs.

3. Ligne de crédit

En juin dernier, le Conseil avait ouvert une ligne de crédit d'un montant maximum de 800.000 euros pour une année. 600.000 euros ont été débloqués sur une période totale de 5 mois pour un coût de 2.125 euros. Il est proposé de rouvrir une ligne de crédit, pour pallier au décalage entre dépenses d'investissement et perception des subventions.

Après consultation, l'offre la plus intéressante est celle de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche : T4M + 0,90% (soit à ce jour 1,25%) pour 800.000 euros maximum sur 1 an maximum. Frais de dossier : 400 euros.

→ le Conseil autorise l'ouverture d'une ligne de crédit de 800.000 euros maximum auprès de la Caisse d'Epargne au taux de T4M + 0,90% et mandate la Présidente pour réaliser tous basculements de crédits nécessaires

4. Questions diverses

Annie LOUIS informe que deux dépenses ont du être réalisées récemment dans des commerces où la Communauté de communes n'a pas de compte. Elle demande au Conseil l'accord pour rembourser les personnes qui ont fait l'avance :

* peinture pour balisage, achetée par Béatrice Maire à Bricorama d'un montant de 36,30 euros

* matériel nécessaire à l'exposition de la résidence d'artistes, acheté par Yves Bazin à Castorama d'un montant de 134,25 euros

→ le Conseil accepte de rembourser ces sommes.

5. Organisation du séjour jeunes 2010

Laetitia SERRE, Vice-présidente au social, rappelle que comme chaque année, il convient de fixer le tarif du séjour de jeunes organisé avec la mairie de Saint-Pierreville. Cette année, le séjour aura lieu sur 8 à 10 jours dans le Queyras. Il était envisagé un tarif pour les familles compris entre 26 et 30 euros par jour + 8 euros pour la journée de préparation (participation votée à 28 euros en 2009).

Suite à une question de Gérard BROUSSE, il est précisé que les chèques vacances sont acceptés comme moyen de paiement.

Laetitia SERRE précise qu'en parallèle, une convention de partage de l'organisation avec la commune de Saint-Pierreville est en cours de rédaction.

En complément, une idée de « charte » permettant de bien prendre en compte les projets pédagogiques des deux collectivités sera travaillée pour que le contenu des futurs séjours co-organisés soient cadrés par avance.

→ Le Conseil fixe le tarif 2010 du séjour de jeunes à 28 euros la journée + 8 euros la journée de préparation et autorise la Présidente à signer la convention d'organisation du séjour avec la commune de Saint-Pierreville.

6. Suivi de l'initiative du SMEOV relative à un SCoT et aux périmètres des intercommunalités

Annie LOUIS rappelle que la Communauté de communes a désigné 3 élus pour suivre au mieux les réflexions en cours au syndicat mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux. Un compte-rendu réalisé par le bureau d'études KPMG, suite à une première réunion, liste les compétences à confier éventuellement à un syndicat de la taille du Smeov. Les participants regrettent les confusions entretenues entre « centre Ardèche » et « Smeov », entre le besoin de mutualisation entre Communautés de communes et la nécessité de chercher une échelle d'intervention pertinente unique.

Plusieurs élus pensent que la réflexion semble débiter à l'envers des besoins et n'est menée que parce que l'objet du Smeov arrive à échéance : c'est-à-dire le portage du CDRA.

Nathalie MALET TORRES pense qu'il est nécessaire d'avoir une structure représentant le Centre Ardèche face à la Région et à l'agglomération valentinoise. Néanmoins, elle pense que le SCoT ne pourra être menée par ce syndicat sur ce territoire.

D'autres élus soulignent que le mélange des débats entre les périmètres des intercommunalités à fiscalité propre et la question de la pérennité du Smeov, n'aide pas à une réflexion lisible. Il convient d'être vigilant pour que les propositions dans un domaine ne soient pas interprétées dans un autre.

Didier PICHERAL pense qu'une évolution des périmètres semble importante, tout en conservant une échelle d'intervention de proximité pour que l'action publique soit adaptée aux besoins des habitants et entreprises.

Alain SALLIER souligne que ceci irait dans la lignée de l'action déjà réalisée par la Communauté de communes, qui a un bilan très positif.

Olivier JUGE estime qu'avant de penser à des fusions de collectivités, il convient d'une part de renforcer « l'esprit collectif » entre les dix communes et d'autre part d'encourager à ce que, dès à présent, le travail en coopération avec d'autres collectivités se poursuive et se renforce.

En parallèle, Roland ROUCAUTE rappelle que l'Association des Maires d'Ardèche a souhaité mener une réflexion sur l'évolution de l'intercommunalité à fiscalité propre, basée sur la discussion entre élus. Ce travail devrait aboutir à l'automne avec d'éventuelles suggestions de regroupements ou agrandissements (ou de statut quo) de Communautés de communes. Ceci dans un strict respect des volontés des Maires.

Annie LOUIS rappelle que la réflexion doit être axée sur les projets à réaliser en commun, prioritairement entre Communautés de communes.

Il est convenu de continuer à suivre ces travaux, tout en étant vigilants, lors des réunions, sur les différences de niveau d'information entre élus.

7. Informations sur les prochains rendez-vous intercommunaux

Annie LOUIS informe des différents rendez-vous à venir :

- * Visite de la nouvelle crèche en partenariat avec Polénergie, le jeudi 27 mai à 17 heures
Accent sur la visée environnementale du bâtiment à destination de tous les partenaires et les communes d'Ardèche
- * Inauguration de l'exposition de la résidence d'artistes
Rendez-vous le vendredi 4 juin à 18h au Moulinon
- * Samedi découverte du Parc naturel régional sur le thème de l'habitat (visite éco-hameau, etc.)
Rendez-vous le samedi 5 juin à 14 heures à St-Michel de Chabrillanoux
- * Inauguration du 3^{ème} site d'interprétation des sentiers de randonnée : le Serre de Lès
Rendez-vous le samedi 19 juin à 10h au Fival
- * Inauguration de la nouvelle crèche intercommunale le samedi 11 septembre matin
- * Forum intercommunal des associations. Proposition de l'organiser le même jour (au lieu du 4 ou du 18 septembre comme vu en commission culture)
Rendez-vous le 11 septembre après-midi au collège de l'Eyrieux
- * Prochain Bureau le mardi 22 juin
- * Prochain Conseil le mardi 6 juillet